

Autorisations d'accès aux équipements à compter du 9 juin 2021

Le couvre-feu est décalé à 23 h, les utilisateurs doivent prévoir un arrêt des activités avant cet horaire afin de permettre à tous de rentrer chez soi avant le début du couvre-feu.

- **Accès aux salles et équipement sportifs couverts (type x) autorisés sur vos créneaux habituels jusqu'à 23 h à compter d'aujourd'hui pour :**
 - Public prioritaire.
 - Les groupes scolaires et périscolaires
 - Les pratiques sportives encadrées pour **les mineurs** (contacts autorisés) dans le respect des protocoles des fédérations. Compétitions autorisées en intérieur et extérieur dans le respect des protocoles fédéraux.
 - Les pratiques sportives encadrées pour **les majeurs** (sans contacts et sans opposition), les sports collectifs et de combat doivent être ainsi adaptés selon les protocoles fédéraux et en aucun cas se pratiquer sous leurs formes usuelles. Les compétitions de pratiques sportives sans contact et individuelles sont autorisées en intérieur avec un jauge de 50 %. Dans les équipements de plein air (parc des sports) toutes les compétitions sont autorisées.
 - Les vestiaires sont fermés.

- **Accès aux équipements extérieurs (type PA) sont allongés jusqu'à 23h**

- **Accès aux salles non sportives (type L), Morvandièrre *, Homberg, Odette Pujol... sur vos créneaux habituels jusqu'à 23 h à compter de ce jour uniquement pour :**
 - Public prioritaire
 - Les groupes scolaires et périscolaires
 - Les activités physiques ou non sportives encadrées ou réunions pour les personnes majeures dans la limite de 65 % de la jauge maximale de la salle et dans le respect des mesures de distanciation indiquées dans le décret.
 - Reprise de l'enseignement de la danse pour **les adultes** (sans contact) avec une jauge à 35 %

***Pour les Associations utilisant l'Espace de la Morvandièrre : uniquement hors temps scolaire (8h - 16h45) pour les salles suivantes :**

- Ouche Jolie, Point du jour
- Les 4 salles de Musique au fond du bâtiment

- Salle de la Clémencière

Pour autant et suite au relogement de l'école de la maternelle, il a été nécessaire de mettre en place au sein de l'espace de la Morvandière des règles sanitaires imposées pour cet accueil :

- Convenir que les adhérents se présentent sur le côté du bâtiment, côté pharmacie, et que les professeurs ouvrent les portes de secours « noires » afin de permettre aux adhérents l'entrée et la sortie. Les professeurs accéderont seuls par l'entrée principale.
- Nous rappelons que les vestiaires restent fermés aux utilisateurs.
- Si besoin, merci d'organiser les accès aux toilettes avec bon sens afin de limiter les déplacements dans le bâtiment et en nombre.

Ci-dessous, les liens du ministère des sports et du ministère de la culture pour précisions des mesures sanitaires à suivre :

<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid19/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport-a-partir-du-03-avril/>

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-l-impact-de-la-situation-sanitaire-sur-le-monde-de-la-culture/Organisation-des-activites-culturelles/Cadre-general-des-activites?step=290272>